



COMPTE-RENDU DU DÉBAT DU 23 SEPTEMBRE 2018 17h-18h30 aux Prairiales, Epernon

Les enjeux de la mobilité et des transports dans le Val Drouette

Débat préparé par Willy, Jean-Michel et Renaud
32 participants

Intervenant :

– Julie Bulteau, Maître de Conférences en sciences économiques à l'Université de Versailles Saint-Quentin, responsable du Master 2 "Eco-innovation, Mobilité Durable et Société"

En préambule du débat, les organisateurs font une brève présentation de quelques spécificités du bassin de vie du Val Drouette :

- à la lisière de l'agglomération Parisienne, il y a donc beaucoup de déplacements pour des raisons professionnelles,
- la gare d'Epernon est très fréquentée et il y a des grands axes routiers à proximité,
- la zone d'activité est très grande (la troisième en Eure-et-Loir). Les déplacements des employés et des clients des entreprises génèrent un trafic routier très important,
- l'ouverture d'un lycée à Hanches d'ici quelques années va augmenter considérablement le trafic.

Quelles sont les habitudes et les attentes des riverains en matière de mobilité et quelles sont les institutions pouvant y répondre ? Julie Bulteau rappelle la possibilité de mettre en place un plan de mobilité rurale qui peut aider à répondre aux attentes des habitants des communes rurales, car les problématiques sont très différentes de celles des grandes villes.

- **Une première partie du débat aborde la question de l'usage de la voiture et du train.**

On constate que la voiture envahit notre quotidien, que nous utilisons la voiture très fréquemment même pour de courtes distances. Les effets au niveau environnemental et sur la santé peuvent être très importants. Comment en limiter l'usage ?

Plusieurs possibilités sont proposées et discutées par les participants pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle:

1) Les transports collectifs

C'est la région qui organise les transports collectifs. Les communautés de communes ont aussi un pouvoir de décision mais dans une moindre mesure. Quelles sont les alternatives possibles en Val Drouette?

La région participe au financement des transports rendant les abonnements des usagers moins chers pour circuler dans la région. Le transport par le train depuis Epernon pour se rendre à Paris nécessite deux abonnements pour des raisons de changement de région. Un accord entre les régions serait nécessaire pour coordonner les avantages. On évoque aussi le problème des trains venant de Paris en soirée. L'horaire du dernier train n'est pas approprié

à une sortie tardive et nécessite l'utilisation de la voiture. De plus les horaires de bus et ceux de train ne semblent pas toujours très bien coordonnés.

Il existe aussi des systèmes collectifs et publics de type TAD (Transport à la Demande) apportant beaucoup plus de souplesse et facilitant la desserte de secteurs peu denses.

Certaines grandes entreprises mettent en place des systèmes de transports pour leurs employés, mais il n'existe pas un tel système mutualisé pour la zone d'activité du Val Drouette.

2) Les transports partagés, grandement facilités par les « réseaux sociaux »

- La VAP : Voiture à Partager est encore peu développée en milieu rural. L'idée consiste en une location de véhicules directement entre particuliers, et nécessite que propriétaires et locataires souscrivent une assurance particulière (exemple OuiCar).

- Le co-voiturage consiste à partager un trajet dans une même voiture en participant financièrement aux frais du trajet. Il est utilisé en général pour des trajets de longue distance grâce à des plateformes de mise en contact de type Blablacar.

- L'auto-partage est la mise à la disposition de voitures (souvent électriques) à une communauté d'habitants sous un coût modique (type Autolib), mais nécessitant une organisation complexe.

3) Autres possibilités évoquées

- Des collectifs citoyens essayent de réfléchir à une meilleure offre de transports. Par exemple le collectif « Millepattes » est lancé par un petit groupe d'enseignants-chercheurs mais a vocation à s'étendre à tous les usagers des transports du campus Paris-Saclay, personnels et étudiants.

- Des associations organisent, sur la base du volontariat, la prise en charge par auto-stop, d'un piéton par un automobiliste sur un trajet de courte distance. Les points de « ramassage » sont identifiés, et les participants sont inscrits dans l'association, donc identifiables. Les piétons se positionnent sur les points de ramassage quand ils le souhaitent et sans avoir à prévenir. Les conducteurs de l'association qui passent alors, s'arrêtent pour les transporter. Ce système est plus rassurant pour l'ensemble des participants et n'entraîne quasiment aucune contrainte.

- L'utilisation du vélo et autres moyens de déplacement doux.

- **Une autre partie du débat aborde des aspects sociaux-économiques qui peuvent influencer la mobilité**

- Est-il pertinent d'installer des établissements publics et des grandes surfaces à l'extérieur des villes ? Cela accroît les problèmes de déplacement.

- Une meilleure organisation de l'espace pourrait répondre aux problèmes de déplacement.

- Beaucoup des gens ont des difficultés financières pour payer les transports publics.

- La complexité des niveaux de responsabilités entre la commune, la communauté de commune, le département ou même la région entrave la mise en place de solutions pragmatiques. Par exemple certaines communes sont traversées par des routes départementales. Elles n'ont pas de pouvoir de décision pour l'aménagement de pistes cyclables, ce pouvoir revenant au « Département ».

- La mobilité et les transports ne sont pas inscrits au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Cependant le PLUI peut modifier le devenir de certaines parcelles et grandement affecter les transports au sein des communes concernées. D'où l'importance de

réfléchir à un « plan de mobilité rurale » décrivant la mise en œuvre de solutions de mobilité et illustrant les différences possibilités de déplacement dans une ville ou une communauté de communes. La concertation avec les riverains en est un aspect important.

- **Un dernier aspect du débat a concerné les moyens de transports doux et en particulier la marche et l'utilisation du vélo.**

- Transformer nos modes de pensées et nos habitudes peut favoriser une diminution du trafic routier. Privilégier la marche ou l'utilisation du vélo peut réduire le trafic routier et permet d'exercer une activité physique bonne pour la santé. Les alternatives à la voiture se diversifient : vélo, trottinette, rollers sont utilisés de plus en plus souvent.

- La pénurie de pistes cyclables rend les déplacements à vélo difficiles et parfois dangereux. Ce sont les villes qui décident de la création de pistes cyclables. Dans le Val Drouette, il y a une absence totale de réseau de pistes cyclables sécurisées, agréables et accessibles.

- Dès le plus jeune âge des alternatives existent, par exemple le système Pédibus. Il consiste à convoier les enfants sur le trajet domicile-école ; les enfants d'un quartier se déplacent à pied, encadrés par des parents équipés de chasubles fluorescents. Les groupes d'enfants se forment à des endroits déterminés et ont un horaire précis. Plusieurs lignes peuvent desservir la même école.

- Si la mentalité des usagers change, elle doit être accompagnée par les élus afin de mettre en œuvre des solutions pratiques adaptées à la demande. Souvent il existe un manque de signalisation à destination des piétons et des cyclistes pour les aider à s'orienter et atteindre leur destination. Les citoyens doivent s'emparer de ces problématiques. Dans le Val Drouette, il est possible de répondre à l'enquête publique qui se déroulera en octobre, diligentée dans les communes, pour choisir, s'approprier et remédier aux problèmes des transports. Elle sera accessible via un ordinateur, sans avoir à se déplacer permettant à chacun de faire connaître ses attentes, réflexions et suggestions en la matière.

- **En conclusion, les participants font le constat d'un manque de communication centralisée concernant les différents modes de transport.**

- Par exemple, les gens connaissent peu les services offerts par le Réseau de Mobilité Interurbaine Rémi. En particulier « Rémi + à la demande » est un service de transport à la demande, qui permet une desserte complémentaire de toutes les communes, avec une prise en charge au domicile vers le chef-lieu notamment. Il suffit pour cela de joindre une centrale d'information et de réservation, jusqu'à la veille de son déplacement.

- Comment combiner les déplacements des habitants et ceux des employés de la zone d'activité. Notre bassin emploie 3000 salariés. Qu'est-ce qui empêche de créer un plan de déplacement interentreprises ? Beaucoup d'entreprises proposent des aides à la mobilité et participent aux frais de déplacement des salariés, mais il n'y a pas d'offre mutualisée pour le Val Drouette. Il serait possible d'envisager un système de partenariat qui englobe les entreprises et les habitants. Mais la question des responsabilités doit être réfléchie.

- Le nombre important des acteurs impliqués dans les moyens de déplacement implique une réelle volonté politique afin de mettre en place une structure d'information bien construite, mais les outils numériques de communication devraient grandement en faciliter la réalisation.